



MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR
POUR SERVICES RENDUS EN MATIÈRE
D'ALPHABÉTISATION

Appel de mises en candidature

2012

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR SERVICES RENDUS EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION

Appel de mises en candidature

Nous acceptons actuellement les propositions de candidature en vue de la remise de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation au Manitoba pour l'année 2012.

Date limite de mise en candidature : le 22 février 2012

La Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation récompensera les réalisations exceptionnelles en alphabétisation dans deux catégories :

- Chef de file en alphabétisation
- Partenariat en alphabétisation

La Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation a été créée en 1990 par le défunt M. George Johnson, ancien lieutenant-gouverneur du Manitoba, pour reconnaître les mérites exceptionnels d'un particulier, d'un groupe ou d'un projet qui a contribué de façon remarquable à l'alphabétisation au Manitoba. La *Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation - Chef de file en alphabétisation* permettra de reconnaître les services rendus dans ce domaine par les praticiens de l'alphabétisation, les bénévoles, les instructeurs, les enseignants, les chercheurs, les projets et les programmes qui se distinguent par l'excellence de leur travail, leur dévouement, leurs qualités de chef, leur créativité et leurs réalisations.

En 2007, M. John Harvard a créé la deuxième catégorie de cette récompense, la *Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation - Partenariat en alphabétisation*, pour reconnaître l'innovation et la contribution remarquable en alphabétisation par le partenariat. L'alphabétisation est importante pour tous les Manitobains et est de la responsabilité de tous et de chacun. Cette catégorie de médaille récompense les particuliers, les entreprises, les organismes et les groupes qui ont soutenu l'alphabétisation de manière remarquable par le partenariat, mais dont l'alphabétisation n'est pas le champ d'intérêt ou d'activité principal.

Conditions d'admissibilité relatives à la Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation

Afin de remplir les conditions d'admissibilité relatives à la Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation, tout candidat doit être âgé d'au moins 18 ans, être résidant de la province du Manitoba depuis au moins deux ans, consentir à sa mise en candidature et ne pas avoir reçu le prix auparavant, même s'il a fait l'objet d'une proposition de candidature par le passé.

Chef de file en alphabétisation

Les candidats et les candidates de cette catégorie peuvent être :

- praticiens, professeurs ou formateurs en alphabétisation qui participent à l'alphabétisation des adultes, à l'alphabétisation et à l'acquisition des compétences essentielles en milieu de travail ou qui travaillent en salle de classe dans le cadre des cours d'anglais langue additionnelle;
- programmes d'alphabétisation des adultes et organismes de bénévoles qui dispensent l'enseignement et qui ont contribué de façon remarquable à la promotion de l'alphabétisation parmi les adultes;
- projets qui ont un objectif d'alphabétisation et qui aident les élèves qui ont abandonné les études secondaires ou les élèves qui risquent de décrocher;
- orthopédagogues des écoles publiques, enseignants de langue dans les écoles publiques et spécialistes de l'apprentissage de la lecture;
- chercheurs, groupes et organismes œuvrant dans le domaine de l'alphabétisation.

Partenariat en alphabétisation

Les candidats et les candidates (particuliers, groupes, projets en partenariat) de cette catégorie peuvent être :

- entreprises ou sociétés;
- organismes à but non lucratif ou conseils sectoriels;
- syndicats d'ouvriers;
- organismes non gouvernementaux;
- groupes et organismes communautaires et municipalités;
- particuliers qui ont soutenu l'alphabétisation, mais dont l'alphabétisation n'est pas le champ d'activité principal.

Les employés du gouvernement du Manitoba et les membres du comité de sélection ne sont pas autorisés à être candidats.

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA MÉDAILLE

- 1) Cette médaille est connue sous le nom de Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation.
- 2) Toutes les propositions de candidature doivent parvenir au président du comité de sélection au plus tard le 22 février 2012.
- 3) Le comité de sélection est présidé par le sous-ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. Le comité de sélection examine les propositions de candidature en fonction des critères établis. La composition du comité et les critères de sélection sont indiqués plus bas.
- 4) Les personnes qui proposent des candidats ou des candidates doivent remettre au comité de sélection un formulaire de proposition de candidature et une description des réalisations faisant ressortir l'admissibilité des intéressés. Il incombe aux personnes proposant quelqu'un de soumettre tout document justificatif au comité de sélection.
- 5) Si le comité de sélection estime qu'aucune des propositions reçues ne répond aux critères, il n'y aura pas de remise de médaille.
- 6) Un particulier ou un groupe ne peut pas se proposer soi-même pour la médaille.
- 7) Étant donné que les propositions de candidature qui n'ont reçu aucun prix expirent à la fin de l'année, on peut les soumettre à nouveau l'année suivante.
- 8) La médaille sera remise pendant une cérémonie qui aura lieu le jeudi 26 avril 2012 à la résidence du lieutenant-gouverneur.

Sélection des récipiendaires

Président du comité de sélection : le sous-ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation.

Membres du comité de sélection :

- délégués des organismes d'alphabétisation : Reading Council of Greater Winnipeg, Manitoba Reading Association, Literacy Partners of Manitoba, Adult Secondary Education Council (ASEC), et LiteracyWORKS
- délégués des entreprises, des syndicats et des organismes communautaires;
- un enseignant d'anglais langue additionnelle;
- une personne suivant les cours d'un programme d'alphabétisation des adultes.

Mise en candidature

1. Les pages suivantes présentent les exigences pour chaque catégorie de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation.
2. Le dossier doit comprendre un texte de mise en candidature dactylographié de huit pages au maximum, le formulaire de proposition de candidature et les documents justificatifs.
3. Les documents justificatifs peuvent comprendre des articles de presse, de magazine ou de journaux rédigés par le candidat ou la candidate ou concernant le candidat ou la candidate, des lettres d'appui, des photos, des exemplaires du matériel produit par le candidat ou la candidate (imprimés, vidéocassettes, cassettes audio, etc.), des copies des prix reçus par le candidat ou la candidate ou tout autre exemple concret de l'effet de la contribution faite par le candidat ou la candidate à l'alphabétisation.
4. Veuillez envoyer le formulaire de proposition de candidature, dûment rempli, ainsi que tous les documents justificatifs, à l'adresse indiquée ci-après :

**Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus
en matière d'alphabétisation
Apprentissage et Alphabétisation des adultes
800, avenue Portage, bureau 350
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4**

Téléphone : 204 945-8247
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 8247

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 22 février 2012.



MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR SERVICES RENDUS EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION FORMULAIRE DE PROPOSITION DE CANDIDATURE

Catégorie de médaille : Cochez la catégorie visée par la présente proposition. Seule une catégorie doit être choisie.

Chef de file en alphabétisation **Partenariat en alphabétisation**

Renseignements généraux sur la personne proposée

Veillez écrire en lettres moulées et signer.

Nom (de la personne ou du groupe proposé)

Groupe représenté (s'il y a lieu)

Emploi actuel (s'il y a lieu)

Adresse postale

Ville ou village

Province

Code postal

Téléphone (domicile)

Téléphone (travail)

Courriel

Je soussigné(e), _____, accepte que ma candidature soit prise en considération dans le cadre de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation. J'autorise l'utilisation et la communication de ces renseignements par le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba et le Comité de sélection pour les besoins d'évaluation et de sélection des récipiendaires. Si je reçois la Médaille, je consens également à ce que mon nom, mon lieu de résidence, un compte rendu de mes réalisations et ma photo soient publiés par les médias et figurent dans des publications associées à la Médaille et à sa promotion.

Signature de la personne proposée (ou du représentant du groupe proposé)

Renseignements généraux sur la personne proposant la candidature

Veillez écrire en lettres moulées et signer.

Nom

Adresse postale

Ville ou village

Province

Code postal

Téléphone (domicile)

Téléphone (travail)

Courriel

Signature de la personne proposant la candidature

Date

Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation

Catégorie Chef de file en alphabétisation

La Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation – Chef de file en alphabétisation rend hommage à des praticiens, des bénévoles, des instructeurs, des enseignants, des chercheurs, des projets et des programmes qui se distinguent par l'excellence de leur travail, leur dévouement, leurs qualités de chef, leur créativité et leurs réalisations dans le domaine de l'alphabétisation. Cette catégorie de médaille récompense les mérites exceptionnels d'un particulier, d'un groupe ou d'un projet qui a contribué de façon remarquable à l'alphabétisation au Manitoba.

Veillez répondre à chacune des questions suivantes d'une façon aussi complète et aussi concise que possible sur les feuilles ci-jointes.

1. Décrivez comment la personne proposée a contribué de façon remarquable à l'amélioration des compétences en lecture, en écriture et en expression orale des apprenants. Déterminez les groupes d'alphabétisation auxquels le candidat ou la candidate a enseigné : adultes, jeunes qui risquent abandonner les études, élèves des écoles publiques ou élèves inscrits à des programmes d'alphabétisation à vocation familiale.
2. Démontrez comment la personne proposée a fait preuve de qualités de chef dans son domaine particulier d'alphabétisation.
3. Démontrez les qualités d'innovation et de créativité dont le candidat ou la candidate a fait preuve dans le domaine d'alphabétisation dans lequel il ou elle œuvre.
4. Démontrez que la personne proposée a contribué à faire participer les apprenants au processus d'éducation et d'alphabétisation afin que ceux-ci deviennent autonomes.
5. Démontrez que la personne proposée a fait preuve de dévouement et d'engagement à la promotion de l'alphabétisation et qu'elle est allée au-delà des responsabilités habituelles de son emploi
6. Veuillez faire la liste des documents supplémentaires que vous avez joints et indiquer les critères auxquels satisfait la personne proposée.

Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation

Catégorie Partenariat en alphabétisation

La Médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en matière d'alphabétisation – Partenariat en alphabétisation est attribuée pour récompenser le travail et les actions exceptionnels sur le plan d'innovation et d'initiative qui ont eu des effets remarquables sur l'alphabétisation. Cette catégorie de médaille rend hommage à des particuliers, des entreprises, des organismes et des groupes qui ont soutenu l'alphabétisation de manière remarquable, mais dont l'alphabétisation n'est pas le champ d'intérêt ou d'activité principal.

Veillez répondre à chacune des questions suivantes d'une façon aussi complète et aussi concise que possible sur les feuilles ci-jointes.

1. Décrivez ce que la personne proposée a fait pour soutenir l'alphabétisation. Décrivez les efforts et les actions exceptionnels qu'elle a accomplis pour l'alphabétisation.
2. Démontrez comment la personne proposée a fait preuve d'innovation et d'engagement en matière de promotion de l'alphabétisation au Manitoba.
3. Démontrez que la personne proposée favorise la collaboration et le partenariat pour mieux soutenir l'alphabétisation. Décrivez comment les partenaires font preuve d'esprit d'équipe et de collaboration.
4. Faites un résumé de l'ensemble de la contribution que la personne proposée a apportée à l'alphabétisation, ainsi que de l'influence remarquable qu'elle a eue dans le domaine, y compris le changement qu'elle a entraîné dans la vie des citoyens ou de la collectivité. Décrivez l'impact que le travail de la personne proposée a eu sur la collectivité et sur les habitants qui la composent.
5. Veuillez faire la liste des documents supplémentaires que vous avez joints et indiquer les critères auxquels satisfait la personne proposée.